Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231026-D2023-183-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/10/2023

DÉCISION
CONCLUSION D'UN MARCHE PUBLIC RELATIF A L'ANALYSE DES EAUX DE LAVAGE DES BENNES A ORDURES DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE LA STATION DE LAVAGE DE LA RADIO

1.1 Marchés publics

GS/JLC/MB/AD/JG
N°D2023-183

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2023200-0001 du 19 juillet 2023,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le code de la commande publique,*
***Vu** le 6b de la délibération du conseil communautaire n°2021-75B du 12 avril 2021 tel que modifié par la délibération du conseil communautaire n°CC2023-078 du 22 mai 2023 autorisant le Président à prendre toute décision concernant l'attribution des contrats et la conclusion des avenants pour les marchés ou accords-cadres de fournitures courantes et services quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence d'attribution de la Commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales,*

Considérant que dans le cadre de la création de la station de lavage pour les bennes à ordures et les véhicules légers des analyses d'eaux usées de lavage sur la station existante doivent être réalisés,
Considérant qu'une consultation a été engagée le 21 septembre 2023 pour la réalisation de ces prestations,
Considérant que compte tenu de la valeur estimée hors taxe inférieure à 40 000 € HT, celle-ci a pris la forme d'une consultation de trois prestataires par courriel,
Considérant qu'après analyse des offres conformément aux critères annoncés aux candidats, la société Pi ENVIRONNEMENT présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant global et forfaitaire de 8 020 € HT sur la totalité de la durée,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE le marché public relatif à une mission de prestation d'analyse des eaux dans le cadre de la réalisation de la station de lavage, avec la société Pi ENVIRONNEMENT pour un montant global et forfaitaire de 8 020 € HT et pour une durée de 1 mois.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société Pi ENVIRONNEMENT.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 26/10/2023

Le Président,

Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 26/10/2023